

EXTRAIT:

**GRAND
CHÂTELLERAULT**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 25

PRESENTS (22) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BOURAT, Mme BARREAU, Mme AZIHARI, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINÉ, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, M.BARBOT, M.GAUTHIER, M.HENEAU, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

POUVOIRS (2) :

**M.MEUNIER donne pouvoir à Mme LAVRARD
M.BEN EMBAREK donne pouvoir à M.ABELIN**

EXCUSES (1) :

Mme DE COURREGES

Secrétaire de séance : Madame Evelyne AZIHARI

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET : Demande de subvention au titre du contrat de ruralité - Création d'un City stade à Naintré

Le conseil municipal de Naintré a décidé la création d'un City stade dont les objectifs principaux sont de favoriser le lien social, faire de Naintré une ville où bien grandir et bien vieillir et de favoriser les activités intergénérationnelles.

Le bureau doit maintenant se prononcer sur le soutien qu'il désire apporter à l'opération de la commune de Naintré ainsi que sur les modalités de financement de cette opération.

* * * * *

VU la circulaire du 23 juin 2016 du ministre de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales,

VU le contrat de ruralité 2017-2020 de Grand Châtellerault signé le 30 juin 2017,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau.

CONSIDÉRANT l'intérêt majeur pour le territoire communautaire et ses communes de pouvoir solliciter les crédits de l'État affectés aux opérations en faveur de la ruralité, dans un souci d'une offre de qualité à toute la population,

CONSIDÉRANT le contrat de ruralité et en particulier la fiche page 40 de l'annexe concernant le projet de la commune de Naintré et correspondant à l'axe 6 la cohésion sociale : actions intergénérationnelles, politique pour les jeunes, veille de proximité.

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

Délibération du bureau prise par délégation

du 19 mars 2018

n°7

page 2/2

- de soutenir le dossier « création d'un City stade » de la commune de Naintré
- d'approuver le plan de financement suivant : coût total 91 666,67 euros HT

Contrat de ruralité	30 000,00
CNDS	20 000,00
Autofinancement communal	41 666,67
Total des recettes	91 666,67

Travaux	91 666,67
Total des dépenses	91 666,67

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

UNANIMITE

Certifié exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de Grand Châtellerault le 21/03/2018

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER